



Agriculture et Agroalimentaire Canada

Stratégie ministérielle de développement durable de 2020 à 2023



Septembre 2020

Canada

Stratégie ministérielle de développement durable de 2020 à 2023

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (2020)

Version électronique disponible à l'adresse www.agr.gc.ca

Numéro de catalogue du gouvernement du Canada : A1-31F-PDF

Numéro international normalisé du livre : 2561-2883

Numéro d'Agriculture et Agroalimentaire Canada : 13045F

Issued also in English under the title, *Departmental Sustainable Development Strategy 2020 to 2023*

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous au www.agr.gc.ca ou composez sans frais le 1-855-773-0241.

Sommaire

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) énonce les priorités du gouvernement du Canada en matière de développement durable, fixe les objectifs et les priorités et précise les mesures à prendre pour atteindre les objectifs en respectant les priorités. La SFDD 2019-2022 décrit ce que fera le gouvernement du Canada pour promouvoir une croissance propre, assurer des écosystèmes sains et construire des collectivités sûres, sécuritaires et durables au cours des trois prochaines années. Les ministères et organismes du gouvernement contribuent à la mise en œuvre de la stratégie et à l'atteinte des résultats. La *Loi fédérale sur le développement durable* oblige les organisations fédérales à se donner des stratégies qui s'harmonisent avec la SFDD et y contribuent dans l'année qui suit le dépôt de la SFDD au Parlement.

La Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) décrit les objectifs et les plans de développement durable qui conviennent au mandat d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Elle articule les contributions du Ministère aux objectifs et aux cibles de la SFDD, ainsi que l'application des évaluations environnementales stratégiques. Agriculture et Agroalimentaire Canada contribuera directement, par sa SMDD, à trois des treize objectifs de la SFDD 2019-2022 du Canada : mesures relatives aux changements climatiques; écologisation du gouvernement; et alimentation durable.

Section 1 : Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) 2019-2022](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada qu'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Conformément à l'objectif de cette loi qui consiste à présenter le cadre juridique d'élaboration et de mise en œuvre d'une SFDD qui rendra le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et plus responsable devant le Parlement, Agriculture et Agroalimentaire Canada appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la présente stratégie ministérielle de développement durable (SMDD).

Section 2 : Vision et contexte du développement durable à Agriculture et Agroalimentaire Canada

La vision d'ensemble d'Agriculture et Agroalimentaire Canada consiste à stimuler l'innovation et l'ingéniosité pour bâtir une économie agricole et alimentaire de calibre mondial au profit de tous les Canadiens. Le Ministère joue un rôle de chef de file dans la croissance et le développement d'un secteur agricole et agroalimentaire canadien compétitif, innovateur et durable, de l'agriculteur au consommateur, et de l'exploitation aux marchés mondiaux.

L'agriculture est une compétence partagée au Canada, et le Ministère travaille de près avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes, ainsi qu'avec les organisations du portefeuille, les autres ministères et les intervenants de l'industrie. Les mesures ministérielles touchent l'ensemble de la chaîne de valeur des produits agricoles, alimentaires et biologiques, à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la commercialisation. Les efforts de collaboration d'Agriculture et Agroalimentaire Canada contribuent à créer les conditions propices à la rentabilité, à l'adaptabilité et à la durabilité à long terme du secteur agricole et agroalimentaire.

Une partie de ce travail est menée dans le cadre du [Partenariat canadien pour l'agriculture](#). Ce Partenariat, lancé en 2018, est un cadre stratégique fédéral, provincial et territorial de 3 milliards de dollars sur cinq ans qui oriente les investissements pour renforcer le secteur. Agriculture et Agroalimentaire Canada administre pour un milliard de dollars de programmes fédéraux dans le cadre du Partenariat, et appuie l'exécution des programmes à frais partagés, qui sont conçus et administrés par les gouvernements provinciaux et territoriaux en fonction des besoins de leurs instances. Sur les 2 milliards de dollars de programmes et d'activités à frais partagés, une affectation estimative pouvant atteindre 436 millions de dollars a été mise à disposition pour attaquer les enjeux liés à la durabilité environnementale et aux changements climatiques. Le Partenariat cible des priorités clés pour

la croissance du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire, notamment l'innovation, la compétitivité, le commerce et la durabilité environnementale.

La SMDD présente les engagements d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à l'appui de l'atteinte des cibles dans le cadre des objectifs pangouvernementaux de développement durable de la SFDD. La ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a certaines responsabilités envers trois de ces objectifs fédéraux :

- [Mesures relatives aux changements climatiques](#)
- [Écologisation du gouvernement](#)
- [Alimentation durable](#)

Le Ministère contribue aux mesures efficaces de lutte contre les changements climatiques par une approche pangouvernementale de mise en œuvre. La ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire partage avec tous les autres ministres la responsabilité de l'objectif d'écologisation du gouvernement, et est nommément responsable de deux cibles liées à l'objectif de l'alimentation durable. Les sections qui suivent expliquent les liens entre l'action du Ministère et l'orientation fédérale d'ensemble au titre de ces objectifs, notamment en mettant en lumière les initiatives clés. La section 3 de la Stratégie donne plus d'information sur ces objectifs.



Objectif de la SFDD : Mesures relatives aux changements climatiques

Les changements climatiques sont l'un des plus grands défis de notre époque. La lutte contre les changements climatiques est essentielle pour l'environnement et l'économie. Les agriculteurs canadiens ont toujours été de bons intendants de la terre et peuvent apporter une grande contribution aux solutions aux changements climatiques. Grâce à de meilleures pratiques de gestion, le secteur agricole a la capacité d'appuyer les engagements du Canada en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Le 9 décembre 2016, les premiers ministres du Canada ont adopté le [Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques](#), qui définit les mesures de collaboration fédérales, provinciales et territoriales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser une croissance économique durable. Les mesures liées à l'agriculture dans le Cadre pancanadien comprennent l'augmentation de la quantité de carbone stocké, la production de bioénergie et de bioproduits et l'avancement de l'innovation. Les mesures particulières prises dans le cadre du [Partenariat canadien pour l'agriculture](#) mettent l'accent sur le renforcement de la capacité du secteur de réduire les émissions de gaz à effet de serre en agriculture, de protéger l'environnement et de s'adapter aux changements climatiques en favorisant une croissance durable tout en augmentant la production.

Agriculture et Agroalimentaire Canada s'est engagé à financer et à mener des recherches ciblées pour faire mieux connaître les changements climatiques par rapport à l'agriculture. La priorisation de la recherche sur les changements climatiques pourrait accélérer la capacité du secteur agricole de réduire les émissions les plus importantes de gaz à effet de serre, comme le méthane et l'oxyde nitreux, qui sont principalement imputables aux bovins et à l'utilisation d'engrais. Le renforcement de la capacité de découverte scientifique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada permettra également au Ministère de relever les défis agroenvironnementaux liés à l'adaptation aux changements climatiques. De plus, Agriculture et Agroalimentaire Canada mène des recherches ciblées pour accroître les connaissances sur l'incidence de l'agriculture sur les ressources en eau et améliorer les connaissances sur la gestion des nutriments, accroître l'efficacité et diminuer le risque de contamination des ressources en eau.

Le [Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture](#), par exemple, appuie des projets qui créeront des technologies, des pratiques et des processus que les agriculteurs ont adoptés et peuvent continuer d'adopter pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre. Ces projets aideront également les agriculteurs à mieux comprendre comment les émissions de gaz à effet de serre sont reliées aux pratiques agricoles.

À l'heure actuelle, Agriculture et Agroalimentaire Canada mène des activités novatrices de recherche-développement qui contribuent à la croissance durable du secteur en tenant compte des changements climatiques. Ces activités comprennent le soutien de l'augmentation de l'efficacité de l'utilisation des

ressources et des intrants (p. ex. terre, eau et nutriments), et l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et de technologies agricoles de précision (p. ex. systèmes robotisés d'irrigation à taux variable et d'alimentation). L'innovation et les programmes pilotés par le Ministère jouent aussi un rôle important dans l'amélioration de la résilience du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire à des conditions climatiques changeantes, accompagnées par exemple de risques accrus de ravageurs, de sécheresse et d'inondations. Ces travaux aident également le secteur à gérer les enjeux de conservation et au développement de l'eau et des sols.



Objectif de la SFDD : Écologisation du gouvernement

Le gouvernement fédéral s'est engagé à devenir un chef de file en matière de changements climatiques et prend des mesures pour faire sa part tout en contribuant au grand plan de l'économie. Le gouvernement fédéral vise à réduire, d'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre de ses immeubles et de ses véhicules de 40 % par rapport aux niveaux de 2005, et il aspire à atteindre cette cible d'ici 2025. Le gouvernement fédéral prend aussi des mesures pour atténuer l'impact environnemental des déchets dans ses immeubles en détournant des sites d'enfouissement au moins 75 % des déchets opérationnels non dangereux (en poids) d'ici 2030.

Agriculture et Agroalimentaire Canada est un important gardien fédéral, et il est responsable de près de 5 % des émissions de gaz à effet de serre visées par le gouvernement fédéral. Le portefeuille du Ministère comprend 1 501 bâtiments et 105 387 hectares de terres (en date de mars 2019), y compris 20 centres de recherche clés pouvant être dotés, entre autres, de laboratoires, d'aires de bureaux, de serres, de parcelles d'essai sur place, de granges, de diverses dépendances et d'entrepôts de cultures. Compte tenu de l'ampleur de ses installations, Agriculture et Agroalimentaire Canada est bien positionné pour continuer de contribuer à l'objectif d'écologisation du gouvernement. Le Ministère a réduit de 37 % les émissions de gaz à effet de serre de ses installations et de son parc de véhicules en date de 2018-2019 par rapport à 2005-2006, et il continuera de déployer des efforts principalement par l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses immeubles, la modernisation de son parc automobile et l'approvisionnement en électricité propre. Agriculture et Agroalimentaire Canada prendra également des mesures pour comprendre les répercussions des changements climatiques sur les biens et les opérations dont il a la responsabilité, ainsi que d'autres initiatives d'écologisation des opérations, comme le détournement des déchets.



Objectif de la SFDD : Alimentation durable

L'action collective d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de ses partenaires contribue à un secteur agroalimentaire et agricole innovateur. Agriculture et Agroalimentaire Canada fait la promotion de l'innovation et des pratiques durables en évaluant le rendement du secteur agricole et en en faisant rapport; en menant des recherches ciblées sur l'impact de l'agriculture sur les changements climatiques, les sols, la biodiversité et l'eau; en fournissant un financement à frais partagés aux provinces et aux territoires pour appuyer les évaluations agroenvironnementales des risques environnementaux et l'adoption de mesures d'atténuation efficaces; et en menant des initiatives dans le cadre d'une [Politique alimentaire pour le Canada](#).

Présentée dans le budget de 2019 comme carte routière pour un système alimentaire plus sain, plus inclusif et plus durable pour le Canada, la Politique alimentaire a été développée pour aider à guider les secteurs public, privé et sans but lucratif sur les décisions et actions liées à l'alimentation. Elle est une approche pangouvernementale visant à améliorer la collaboration entre ces secteurs, et à aider les Canadiens à comprendre les incidences et les possibilités de changement au sein du système alimentaire. Les initiatives pilotées par Agriculture et Agroalimentaire Canada comprennent :

- Le [Fonds des infrastructures alimentaires locales](#), qui fournira des investissements dans l'infrastructure pour des projets d'alimentation locale comme ceux des banques alimentaires et des jardins communautaires à l'échelle du Canada. Ceci permettra aux populations à risque d'avoir un meilleur accès à des aliments sains.
- Le **Défi de la réduction du gaspillage alimentaire**, qui accélérera la mise en œuvre de mesures concrètes pour réduire le gaspillage alimentaire au Canada tout au long de la chaîne de valeur. De

nouvelles collaborations entre partenaires non traditionnels seront développées, ce qui renforcera la capacité de résolution de problèmes et facilitera le développement de nouvelles innovations.

- Le **Leadership fédéral en réduction du gaspillage alimentaire**, qui permettra de tirer parti des occasions et de contribuer à la réduction du gaspillage alimentaire dans les installations fédérales. Les activités menées dans le cadre de l'initiative du Leadership fédéral en réduction du gaspillage alimentaire favoriseront la mobilisation et la collaboration autour de la perte et du gaspillage d'aliments, réduiront le gaspillage alimentaire dans les activités fédérales et faciliteront la mesure et les rapports concernant la perte et le gaspillage d'aliments dans les installations fédérales.

En outre, comme le Canada exporte plus de la moitié de la valeur de sa production, la croissance du secteur est sensiblement influencée par l'accroissement de la demande mondiale de produits agricoles, l'évolution des préférences des consommateurs, y compris pour les aliments durables, l'accès aux marchés nouveaux et émergents, et un accès continu aux marchés existants. Près des trois quarts des exportations agricoles et agroalimentaires du Canada sont destinées à des pays avec lesquels le Canada a un accord commercial signé et en vigueur. L'amélioration des conditions des marchés intérieurs et internationaux aide le secteur à renforcer sa compétitivité et à contribuer à la croissance de l'économie canadienne.

Dans le cadre de ce travail, le Ministère continuera d'aider le secteur à tirer parti des débouchés et à maintenir ou à améliorer l'accès aux marchés internationaux, notamment par la négociation et la mise en œuvre d'accords commerciaux et par l'abolition ou l'atténuation des obstacles aux marchés. Cela s'harmonise avec les objectifs généraux du gouvernement qui sont d'accroître et de diversifier les exportations canadiennes et de porter les exportations agroalimentaires du Canada à 75 milliards de dollars par année d'ici 2025. De plus, l'établissement de nouvelles tables thématiques facilitera la collaboration stratégique entre l'industrie et le gouvernement sur les priorités et les enjeux clés auxquels le secteur doit faire face, comme l'environnement, y compris une Table de la durabilité, qui sera lancée en 2020.

Les contributions d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à l'objectif de l'alimentation durable comprennent également des initiatives précises. Ainsi, l'[Initiative des laboratoires vivants](#) témoigne de la façon dont le Ministère aborde les défis associés au développement durable. Cette nouvelle approche de concertation pour l'innovation en agriculture regroupe des agriculteurs, des scientifiques et d'autres partenaires pour élaborer, tester et surveiller conjointement les nouvelles pratiques et technologies en contexte réel. L'avantage ultime sera que les agriculteurs canadiens adopteront plus rapidement des technologies plus pratiques et des pratiques agricoles durables. Un réseau national de laboratoires vivants est en cours d'élaboration pour la création de solutions novatrices qui aideront le secteur à s'ajuster aux changements climatiques et à les atténuer, à réduire la contamination de l'eau, à améliorer la conservation des sols et de l'eau, et à maximiser la capacité d'habitat et la biodiversité dans les paysages agricoles.

À la lumière de l'éclosion mondiale de COVID-19, les initiatives ministérielles liées à l'objectif d'alimentation durable pourraient évoluer pour relever de nouveaux défis ou répondre à d'autres priorités. Le gouvernement du Canada travaille activement à soutenir les producteurs, les transformateurs et les entreprises agroalimentaires pendant la pandémie et à faire en sorte que les Canadiens aient toujours accès à des aliments de qualité et abordables. Par exemple, pour aider à améliorer l'accès aux aliments pour les Canadiens qui connaissent l'insécurité alimentaire à cause de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a mis [100 millions de dollars à la disposition des banques alimentaires et d'autres organismes de récupération alimentaire nationaux](#) dans le cadre de la politique alimentaire du Fonds des infrastructures alimentaires locales. Des mises à jour dans ce domaine et dans d'autres domaines seront fournies, les cas échéant, dans le Plan ministériel d'AAC pour 2021-2022.

Section 3 : Les engagements d'Agriculture et Agroalimentaire Canada



Mesures relatives aux changements climatiques : Une économie à faibles émissions de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius

Ministre responsable : Ministre de l'Environnement et du Changement climatique, soutenu par une approche pangouvernementale pour la mise en œuvre

Mesures relatives aux changements climatiques Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
D'ici 2030, réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre totales du Canada par rapport aux niveaux d'émissions de 2005	Élaborer une base solide de recherche et d'analyse scientifiques sur les changements climatiques	Continuer jusqu'au 31 mars 2021 de financer le Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture, qui appuie les projets menant des recherches et accroissant les connaissances sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans quatre secteurs prioritaires clés : les systèmes d'élevage du bétail, les systèmes de culture, l'efficacité de l'utilisation de l'eau en agriculture et l'agroforesterie.	La recherche effectuée dans le cadre de ce programme permettra de mieux comprendre et de mieux connaître les processus chimiques, physiques et biologiques qui entraînent des émissions de gaz à effet de serre des systèmes agricoles dans les eaux de surface, les eaux souterraines et l'atmosphère. L'établissement d'une solide base de recherche jette les fondements qui permettront au secteur agricole canadien de contribuer à une réduction globale des émissions de gaz à effet de serre au Canada. Objectifs de développement : ODD 2 : Faim « zéro » ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Indicateur de rendement : Nombre total de publications évaluées par des pairs parues dans le cadre de l'actuel Programme sur les gaz à effet de serre en agriculture (2017-2021) Point de départ : 48 en 2018-2019 Cible : Objectif cumulatif de 140 pour le 31 mars 2021	Programme des gaz à effet de serre en agriculture
D'ici 2030, réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre totales du Canada par rapport aux niveaux d'émissions de 2005	Élaborer une base solide de recherche et d'analyse scientifiques sur les changements climatiques	Mener des recherches ciblées pour accroître les connaissances sur les changements climatiques en agriculture.	Les recherches scientifiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada portent sur les principales difficultés et possibilités qui se présentent à la production agricole et éclairent l'élaboration des politiques ministérielles et gouvernementales	Indicateur de rendement : Nombre d'articles scientifiques sur les changements climatiques acceptés pour publication par un processus externe d'évaluation par des pairs	Science et recherche fondamentales

Mesures relatives aux changements climatiques Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
			<p>concernant l'adaptation aux risques climatiques. Le développement de la recherche sur les changements climatiques augmente les connaissances de la collectivité scientifique dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation en agriculture.</p> <p>Objectifs de développement :</p> <p>ODD 2 : Faim « zéro »</p> <p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>	<p>Point de départ :</p> <p>1 494 articles dans le précédent cadre stratégique de Cultivons l'avenir 2 (2013-2018)</p> <p>Cible :</p> <p>Au moins 1 200 autres articles dans l'actuel cadre stratégique du Partenariat canadien pour l'agriculture (2018-2023)</p>	
D'ici 2030, réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre totales du Canada par rapport aux niveaux d'émissions de 2005	Soutenir les entreprises et les Canadiens à agir concrètement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre	Travailler avec les provinces et les territoires dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture afin de renforcer la capacité du secteur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels pour encourager tous les aspects du secteur à adopter des pratiques agricoles durables et des pratiques de gestion bénéfiques au double niveau des exploitations et des régions, avec accent central sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les effets des changements climatiques.	<p>Les programmes du Partenariat canadien pour l'agriculture visent à accroître la sensibilisation et la connaissance des pratiques de gestion bénéfiques et des changements climatiques. Il vise également à accroître l'adoption de pratiques et de technologies pour améliorer la performance environnementale, s'adapter aux changements climatiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire.</p> <p>Objectifs de développement durable :</p> <p>ODD 2 : Faim « zéro »</p> <p>ODD 8 : Travail décent et croissance économique</p>	<p>Indicateurs de rendement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'évaluations des risques environnementaux (p. ex. plans agroenvironnementaux ou l'équivalent) produites ou mises à jour 2. Nombre de projets de pratiques de gestion bénéfiques à l'exploitation terminés 3. Nombre de projets de pratiques bénéfiques de gestion réalisés par les transformateurs agroalimentaires 	Programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux à frais partagés : Secteurs prioritaires de la durabilité environnementale et des changements climatiques

Mesures relatives aux changements climatiques Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
			ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	<p>Points de départ :</p> <p>Les points de départ pour l'exercice 2018-2019 sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 8 117 2. 4 234 3. 14 <p>Cibles :</p> <p>Les objectifs cumulatifs à atteindre pour le 31 mars 2023 sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 11 885 2. 21 374 3. 94 	
<p>Mesures à l'appui de l'objectif : Mesures relatives aux changements climatiques</p> <p><i>Cette section présente les mesures qui appuient l'atteinte de l'objectif Mesures relatives aux changements climatiques, mais qui ne soutiennent pas directement l'atteinte d'une cible de la SFDD</i></p>	Autre	Poursuivre la mise en œuvre du Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture, qui favorise une agriculture respectueuse de l'environnement, ainsi que l'élaboration d'approches et d'outils pour aider le secteur agricole à atténuer les émissions de gaz à effet de serre.	<p>Le Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture appuie des projets qui créeront des technologies, des pratiques et des processus, que les agriculteurs pourront adopter pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre. Ces projets aideront également les agriculteurs à mieux comprendre comment les émissions de gaz à effet de serre sont liées aux pratiques agricoles.</p> <p>En mettant cette information, ces pratiques et ces technologies à la disposition des agriculteurs, le programme contribuera en fin de compte à l'atténuation des émissions</p>	<p>Indicateur de rendement :</p> <p>Nombre de technologies nouvellement mises au point et de pratiques de gestion bénéfiques démontrées dans le cadre de journées champêtres et d'ateliers</p> <p>Point de départ :</p> <p>49 dans le cadre de l'ancien Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture (2011-2016)</p> <p>Cible :</p> <p>50 de plus pour le 31 mars 2021 dans le cadre de l'actuel</p>	Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture

Mesures relatives aux changements climatiques Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
			<p>de gaz à effet de serre et aura d'autres impacts environnementaux positifs à long terme pour le Canada. Par ailleurs, cela soutiendra les engagements du gouvernement du Canada en matière d'environnement et de changements climatiques.</p> <p>Objectifs de développement durable :</p> <p>ODD 2 : Faim « zéro »</p> <p>ODD 8 : Travail décent et croissance économique</p> <p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>	Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture (2017-2021)	
<p>Mesures à l'appui de l'objectif : Mesures relatives aux changements climatiques</p> <p><i>Cette section présente les mesures qui appuient l'atteinte de l'objectif Mesures relatives aux changements climatiques, mais qui ne soutiennent pas directement l'atteinte d'une cible de la SFDD</i></p>	Autre	<p>Produire un plan d'action ministériel sur le climat pour décrire les mesures d'atténuation des risques liés aux changements climatiques pour les activités et les programmes du Ministère, à titre de suivi de l'évaluation ministérielle des risques liés aux changements climatiques qui a été réalisée en 2019. Le plan d'action documentera les mesures prioritaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluer les risques liés aux changements climatiques pour les biens ministériels pour 2021 (voir la cible d'adaptation connexe dans la section sur l'écologisation du gouvernement de la présente SMDD). 	<p>La compréhension des risques liés aux changements climatiques pour les opérations et les programmes ministériels permettra de planifier et de mettre en œuvre efficacement les mesures d'adaptation. Cela suppose une formation et un soutien accrus pour l'évaluation des répercussions des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques liés aux changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation pour les employés de la fonction publique, ainsi que la facilitation du partage des pratiques exemplaires et des leçons apprises.</p>	<p>Indicateur de rendement :</p> <p>On élabore un plan d'action sur les changements climatiques pour faire rapport et assurer le suivi des progrès des mesures visant à réduire les risques liés aux changements climatiques dans les secteurs de responsabilité du Ministère (programmes et opérations).</p> <p>Point de départ :</p> <p>Évaluation ministérielle des risques liés aux changements climatiques, réalisée en 2019</p> <p>Cible :</p> <p>Pour 2022, produire un plan ministériel des mesures relatives</p>	Services internes

Mesures relatives aux changements climatiques Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
		<ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'intégrer les changements climatiques dans les processus ministériels par un futur processus d'évaluation des risques et élaborer des indicateurs de la résilience aux changements climatiques dans le secteur, en collaboration avec les partenaires. • Continuer d'évaluer les répercussions des changements climatiques sur les programmes de gestion des risques de l'entreprise. • Améliorer les communications avec le personnel au sujet des risques liés aux changements climatiques pour le Ministère. 	<p>Objectifs de développement durable :</p> <p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>	à la lutte contre les changements climatiques	



Écologisation du gouvernement : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat

Ministres responsables : Tous les ministres

Cet objectif tient compte des engagements découlant de la Stratégie d'écologisation du gouvernement, ainsi que des exigences en matière d'établissement de rapports prévues dans la Politique d'achats écologiques.

Écologisation du gouvernement Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
Réduire les émissions de gaz à effet de serre des installations et des parcs automobiles du gouvernement fédéral de 40 % d'ici 2030 (l'objectif étant d'atteindre cette cible d'ici 2025) et de 80 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2050 (l'objectif étant d'être neutre en carbone)	Tous les nouveaux bâtiments et les rénovations majeures accorderont la priorité aux investissements à faibles émissions de carbone en fonction des principes de conception intégrée, ainsi qu'au cycle de vie et au coût total des évaluations de propriété qui intègrent le prix implicite du carbone	Explorer et amorcer la mise en œuvre de l'étude du portefeuille 2050 neutre en carbone d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Construire tous les nouveaux immeubles fédéraux (y compris les immeubles construits pour la location et en partenariat public-privé), à compter de 2022 au plus tard, en mode carbone net zéro, à moins qu'une analyse coûts-avantages du cycle de vie n'indique une construction « carbone net zéro »; et à moins qu'il n'y ait pas de financement central supplémentaire pour les projets dont les coûts dépassent ce que les ministères peuvent absorber dans les niveaux de référence existants.	Les mesures qui réduisent la demande d'énergie ou privilégient les sources d'énergie à plus faible teneur en carbone entraîneront une réduction des gaz à effet de serre provenant des opérations des bâtiments.	Indicateurs de rendement : Variation en pourcentage des émissions de gaz à effet de serre entre l'exercice 2005-2006 (base de référence) et l'exercice en cours pour les éléments suivants : 1. Installations 2. Parc automobile Points de départ : 1. 35,6 % (59,3 ktCO ₂ e) en 2018-2019 par rapport à 2005-2006 (92,0 ktCO ₂ e) pour les installations 2. 50 % (4,1 ktCO ₂ e) en 2018-2019 par rapport à 2005-2006 (8,2 ktCO ₂ e) pour le parc	Services internes
Réduire les émissions de gaz à effet de serre des installations et des parcs automobiles du gouvernement fédéral de 40 % d'ici 2030 (l'objectif étant d'atteindre cette cible d'ici 2025) et de 80 % sous les niveaux de	Dans le but d'améliorer la performance environnementale de leurs immeubles, les ministères adopteront et déploieront des technologies propres, mettront en œuvre des procédures pour gérer	Déployer des technologies propres dans le cadre des mesures d'efficacité énergétique des bâtiments, en s'efforçant de le faire sur une base d'installation holistique afin d'obtenir des réductions plus importantes des gaz à effet de serre, ce qui peut comprendre l'optimisation de	Le déploiement de technologies propres dans le cadre de projets d'efficacité énergétique des bâtiments sensibilisera les personnes aux possibilités des technologies propres dans l'environnement bâti, y compris les bâtiments spécialisés, et, au bout du compte, réduira les émissions de	Cibles : 1. 40 % pour 2030-2031 et 80 % pour 2050-2051 par rapport à 2005-2006 pour les installations	Services internes

Écologisation du gouvernement Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
2005 d'ici 2050 (l'objectif étant d'être neutre en carbone)	l'exploitation des immeubles et tireront parti des programmes	<p>l'automatisation du chauffage, de la ventilation et de la climatisation des bâtiments pour les complexes de laboratoires et de bureaux, et la remise en service des bâtiments.</p> <p>Organiser des séances de formation sur l'énergie à l'intention des gestionnaires d'installation et mieux sensibiliser les employés aux pratiques d'économie d'énergie.</p>	gaz à effet de serre et favorisera l'efficacité de la production et de la consommation.	2. 40 % pour 2030-2031 et 80 % pour 2050-2051 par rapport à 2005-2006 pour le parc	
Réduire les émissions de gaz à effet de serre des installations et des parcs automobiles du gouvernement fédéral de 40 % d'ici 2030 (l'objectif étant d'atteindre cette cible d'ici 2025) et de 80 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2050 (l'objectif étant d'être neutre en carbone)	La gestion du parc de véhicules sera optimisée, notamment par l'emploi de la télématique afin de recueillir et d'analyser des données sur l'utilisation des véhicules devant être remplacés	<p>Réduire l'intensité en carbone par l'achat et le remplacement de véhicules (p. ex. véhicules électriques, véhicules hybrides, véhicules plus éconergétiques), y compris en veillant à ce que 75 % des nouveaux véhicules légers achetés pour le parc de véhicules administratifs et non modifiés et tous les achats de nouveaux véhicules de fonction seront des véhicules à zéro émission ou hybrides.</p> <p>Utiliser l'analyse télématique pour optimiser la taille du parc (nombre et catégories de véhicules) et décarboner les véhicules sur route qui se prêtent à la conversion de véhicules à carburant fossile en véhicules à zéro émission et hybrides.</p> <p>Promouvoir les changements de comportement (p. ex. au moyen de campagnes contre la marche au ralenti, de la formation des conducteurs, d'une plus grande mise en commun des véhicules et de la</p>	Il est possible de réduire les émissions de gaz à effet de serre en réduisant la consommation de carburant, en augmentant l'utilisation de solutions de transport à faibles émissions de carbone et en remplaçant les véhicules traditionnels à carburant fossile au cours de leur durée de vie par des véhicules à zéro émission et hybrides.		Services internes

Écologisation du gouvernement Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
		réduction des déplacements électifs des employés). Augmenter l'infrastructure à l'appui des véhicules électriques rechargeables.			
Détourner au moins 75 % (par poids) des déchets opérationnels non dangereux des sites d'enfouissement d'ici 2030	Autre	Suivre et divulguer les taux de détournement des déchets d'ici 2022 pour les installations dont Agriculture et Agroalimentaire Canada a la garde. Mener un projet pilote dans un centre de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour optimiser la réduction et le détournement des déchets et en tirer des leçons. Mettre en œuvre des mesures de réduction des déchets dans les installations dont Agriculture et Agroalimentaire Canada a la garde, là où des services existent, et où la quantité de déchets le justifie, et au fur et à mesure du renouvellement des contrats de gestion des déchets.	Les mesures qui réduisent la production de déchets opérationnels non dangereux contribueront à réduire les émissions indirectes de gaz à effet de serre de niveau 3 pour la production, le transport et l'élimination des matières. Le détournement des déchets autrement destinés aux sites d'enfouissement permet de réduire les émissions de gaz d'enfouissement et émissions provenant du transport. La récupération des matières par recyclage réduit les émissions pour l'extraction et la production de matières vierges.	Indicateur de rendement : Pourcentage de déchets opérationnels non dangereux détournés (en moyenne mobile de la masse de déchets détournés, divisée par la masse totale de déchets) Point de départ : 39 % de 2007-2008 à 2016-2017* Cible : 75 % pour 2030-2031 *D'après les données annualisées des plus récents audits de déchets pour les quatre installations dont Agriculture et Agroalimentaire Canada a la garde et qui répondent aux exigences de rapport du Secrétariat du Conseil du Trésor.	Services internes
Détourner au moins 75 % (par poids) des déchets plastiques des sites d'enfouissement d'ici 2030	Autre	Suivre et divulguer les taux de détournement des déchets de plastique d'ici 2022 pour les installations dont Agriculture et Agroalimentaire Canada a la garde. Promouvoir l'élimination de l'utilisation inutile des plastiques à usage unique	Les mesures qui réduisent la production de déchets de plastique contribueront à réduire les émissions indirectes de gaz à effet de serre de niveau 3 pour la production, le transport et l'élimination des matières. Le détournement des déchets autrement destinés aux sites	Indicateur de rendement : Pourcentage de déchets de plastique détournés (en moyenne mobile de la masse de déchets de plastique détournés, divisée par la masse totale de déchets de plastique)	Services internes

Écologisation du gouvernement Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
		<p>dans les opérations, les événements et les réunions du Ministère.</p> <p>Pour l'achat de produits qui contiennent des plastiques, promouvoir l'acquisition de produits de plastique durables, et la réduction des emballages de plastique.</p>	<p>d'enfouissement permet de réduire les émissions de gaz d'enfouissement et les émissions provenant du transport.</p> <p>La récupération des matières par recyclage réduit les émissions pour l'extraction et la production de matières vierges.</p>	<p>Point de départ : 25 % de 2007-2008 à 2016-2017*</p> <p>Cible : 75 % pour 2030-2031</p> <p>*D'après les données annualisées des plus récents audits de déchets pour les quatre installations dont Agriculture et Agroalimentaire Canada a la garde et qui répondent aux exigences de rapport du Secrétariat du Conseil du Trésor</p>	
<p>Détourner au moins 90 % (par poids) de tous les déchets de construction et de démolition des sites d'enfouissement (en s'efforçant d'atteindre la cible de 100 % d'ici 2030)</p>	<p>Autre</p>	<p>Suivre et divulguer les taux de détournement des déchets de construction et de démolition d'ici 2022 pour les projets d'infrastructure qui sont sous la garde du Ministère.</p>	<p>Les mesures qui réduisent la production de déchets de construction et de démolition contribueront à réduire les émissions indirectes de gaz à effet de serre de niveau 3 pour la production, le transport et l'élimination des matières.</p> <p>Le détournement des déchets autrement destinés aux sites d'enfouissement permet de réduire les émissions de gaz d'enfouissement et les émissions provenant du transport des déchets.</p> <p>La récupération des matières par recyclage réduit les émissions pour l'extraction et la production de matières vierges.</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de déchets de construction et de démolition détournés (selon la masse de déchets de construction et de démolition détournés, divisée par la masse totale de déchets de construction et de démolition, pour les projets applicables au cours d'un exercice donné)</p> <p>Point de départ : Pas de point de départ disponible</p> <p>Cible : 90 % pour 2030-2031, en s'efforçant d'atteindre 100 %*</p> <p>*Les paramètres sont conformes aux exigences de rapport du Secrétariat du Conseil du Trésor</p>	<p>Services internes</p>

Écologisation du gouvernement Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
Posséder un parc de véhicules administratif composé d'au moins 80 % de véhicules zéro émission d'ici 2030	La gestion du parc de véhicules sera optimisée, notamment par l'emploi de la télématique afin de recueillir et d'analyser des données sur l'utilisation des véhicules devant être remplacés	Veiller à ce que 75 % des nouveaux véhicules légers non modifiés du parc de véhicules administratifs soient des véhicules à zéro émission ou hybrides. Veiller à ce que tous les nouveaux véhicules de fonction soient des véhicules à zéro émission ou hybrides.	Il est possible de réduire les émissions de gaz à effet de serre en réduisant la consommation de carburant, en augmentant l'utilisation de solutions de transport à faibles émissions de carbone et en remplaçant les véhicules traditionnels à carburant fossile au cours de leur durée de vie par des véhicules à zéro émission ou hybrides.	Indicateurs de rendement : <ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage des achats annuels de véhicules du parc de véhicules administratifs qui sont des véhicules hybrides ou à zéro émission (lorsqu'il existe plus d'une option) 2. Pourcentage des véhicules à zéro émission ou hybrides dans l'ensemble du parc de véhicules administratifs 3. Pourcentage des achats annuels de voitures de fonction qui sont à zéro émission ou hybrides Points de départ : <ol style="list-style-type: none"> 1. 100 % en 2018-2019 2. 6 % en 2018-2019 3. Pas de point de départ disponible Cibles : <ol style="list-style-type: none"> 1. 75 % pour 2020-2021 2. 80 % pour 2030-2031 3. 100 % pour 2020-2021 	Services internes
D'ici 2022, les ministères doivent avoir élaboré des mesures pour réduire les risques que représentent les changements climatiques pour les biens, les services et les activités	Accroître la formation et le soutien dans l'évaluation des répercussions des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques des changements climatiques et l'élaboration	Prendre des mesures pour comprendre le vaste éventail des répercussions des changements climatiques qui pourraient avoir une incidence sur les biens et les	La prise en compte de la variabilité du climat et des changements climatiques dans les opérations est une façon importante pour le gouvernement de s'adapter aux changements climatiques. C'est également conforme à l'approche de gestion des risques du	Indicateurs de rendement et cibles : <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluation des risques liés aux changements climatiques appliquée aux biens et aux 	Services internes

Écologisation du gouvernement Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
	de mesures d'adaptation à l'intention des fonctionnaires, et faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons tirées	opérations dont le Ministère a la responsabilité. Élaborer des mesures pour atténuer les risques liés aux changements climatiques pour les biens et les opérations dont le Ministère a la responsabilité. Utiliser la planification de l'adaptation aux changements climatiques pour éclairer la planification des investissements à long terme.	gouvernement qui consiste à améliorer la protection des biens et des ressources publics et à renforcer la planification et la prise de décisions.	opérations dont le Ministère a la responsabilité, pour 2021 . 2. On élabore des mesures pour réduire les risques liés aux changements climatiques pour les biens et les opérations dont le Ministère a la responsabilité, pour 2022 . 3. Le prochain plan quinquennal d'investissement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, attendu en 2022 , prend en compte les mesures d'atténuation aux changements climatiques et d'adaptation. Points de départ : Pas de point de départ disponible	
D'ici 2022, les ministères doivent avoir élaboré des mesures pour réduire les risques que représentent les changements climatiques pour les biens, les services et les activités	D'ici 2021, adopter les codes du bâtiment résilient au climat élaborés par le Conseil national de recherche du Canada	Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la conception et la réalisation de tous les grands projets immobiliers, selon les codes du bâtiment applicables.	L'adoption rapide des codes dans la construction des bâtiments témoigne du leadership fédéral dans les bâtiments résilients aux changements climatiques.	Indicateur de rendement : Pourcentage des grands projets immobiliers réalisés au cours de l'année qui sont conformes aux codes du bâtiment du Conseil national de recherches du Canada sur la résilience aux changements climatiques en place à l'étape de la conception Point de départ : Pas de point de départ disponible	Services internes

Écologisation du gouvernement Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
				Cible : 100 % pour 2020-2021	
Utiliser de l'électricité entièrement propre d'ici 2025	Autre	Participer, en l'appuyant, à l'Initiative d'approvisionnement en électricité propre pilotée par Services publics et Approvisionnement Canada pour le compte des ministères et organismes fédéraux. Continuer d'acheter 35 % d'électricité verte provenant de sources d'énergie renouvelable pour les installations de l'Alberta au moins jusqu'en décembre 2021.	L'utilisation d'électricité propre élimine les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs de compétence ayant des sources d'émissions.	Indicateur de rendement : Pourcentage d'électricité propre (d'après la consommation d'électricité de sources non émettrices, y compris des certificats d'énergie renouvelable, divisée par la consommation totale d'électricité au cours de l'exercice Point de départ : 73 % en 2018-2019 (chiffre fourni par le Secrétariat du Conseil du Trésor en fonction des réseaux d'électricité provinciaux de 2017) Cible : 100 % en 2025-2026	Services internes
Les mesures qui soutiennent la cible : Écologisation du gouvernement <i>Cette section s'applique aux mesures qui appuient l'objectif d'écologisation du gouvernement, mais qui n'appuient pas directement une cible de la SFDD</i>	Les ministères utiliseront des principes d'évaluation du cycle de vie pour réduire les conséquences sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions d'approvisionnement du gouvernement	Intégrer les considérations environnementales aux processus et contrôles de gestion de l'approvisionnement. Promouvoir et mettre à profit les instruments et les outils d'approvisionnement d'usage commun qui tiennent compte des considérations environnementales, dans la mesure du possible.	Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devraient motiver les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils fournissent et de leurs chaînes d'approvisionnement.	Indicateurs de rendement : 1. Pourcentage des dossiers d'approvisionnement examinés par la Commission de révision des marchés publics qui tenaient compte de considérations environnementales pour les produits applicables au cours d'un exercice donné 2. Inclusion de considérations environnementales dans les approvisionnements dont la	Services internes

Écologisation du gouvernement Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
				valeur dépasse 2 millions de dollars Points de départ : 1. 42 % en 2018-2019 (pour les soumissions de 100 000 \$ et plus) 2. 100 % en 2018-2019 (un seul dossier en 2018-2019 dépassait 2 millions de dollars, et il comprenait des considérations écologiques) Cibles : 1. 50 % au cours de chaque exercice 2. 50 % au cours de chaque exercice	
Les mesures qui soutiennent la cible : Écologisation du gouvernement <i>Cette section s'applique aux mesures qui appuient l'objectif d'écologisation du gouvernement, mais qui n'appuient pas directement une cible de la SFDD</i>	Les ministères utiliseront des principes d'évaluation du cycle de vie pour réduire les conséquences sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions d'approvisionnement du gouvernement	Veiller à ce que les principaux responsables apportent leur contribution et leur soutien aux objectifs de la Politique d'achats écologiques dans leurs évaluations du rendement.	Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devraient motiver les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils fournissent et de leurs chaînes d'approvisionnement.	Indicateur de rendement : Nombre d'administrateurs fonctionnels (directeur général et directeur) de l'approvisionnement et du matériel dont l'évaluation du rendement comprend le soutien ou la contribution aux achats écologiques Point de départ : Deux postes (100 %) : directeur général, Gestion des biens immobiliers et des biens, et directeur, Gestion du matériel, en 2018-2019	Services internes

Écologisation du gouvernement Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
				Cible : 100 % au cours de chaque exercice	
<p>Les mesures qui soutiennent la cible : Écologisation du gouvernement</p> <p><i>Cette section s'applique aux mesures qui appuient l'objectif d'écologisation du gouvernement, mais qui n'appuient pas directement une cible de la SFDD</i></p>	<p>Les ministères utiliseront des principes d'évaluation du cycle de vie pour réduire les conséquences sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions d'approvisionnement du gouvernement</p>	<p>Maintenir le niveau des émissions de gaz à effet de serre provenant des voyages d'affaires du Ministère (voyages par avion seulement) à une réduction d'au moins 35 % jusqu'en 2020-2021 par rapport à 2005-2006.</p>	<p>Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devraient motiver les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils fournissent et de leurs chaînes d'approvisionnement.</p>	Indicateur de rendement : Pourcentage de réduction des émissions au titre des voyages d'affaires par rapport à l'exercice 2005-2006 Points de départ : 60 % de réduction en 2018-2019 (3,7 ktCO ₂ e) par rapport à 2005-2006 (9,2 ktCO ₂ e) Cible : Maintenir une réduction d'au moins 35 % jusqu'en 2020-2021 par rapport à 2005-2006	Services internes
<p>Les mesures qui soutiennent la cible : Écologisation du gouvernement</p> <p><i>Cette section s'applique aux mesures qui appuient l'objectif d'écologisation du gouvernement, mais qui n'appuient pas directement une cible de la SFDD</i></p>	<p>Les ministères adopteront des technologies propres et entreprendront des projets de démonstration des technologies propres</p>	<p>Explorer les possibilités de participer au volet de mise à l'essai de Solutions innovatrices Canada.</p> <p>Élaborer des propositions d'innovation opérationnelle pour le Fonds pour un gouvernement vert.</p>	<p>Encourager, soutenir ou acquérir des technologies propres novatrices de pointe qui réduisent l'empreinte environnementale des opérations gouvernementales tout en contribuant au succès des entreprises de technologies propres au Canada.</p>	Indicateurs de rendement et cibles : <ol style="list-style-type: none"> 1. Participation au volet de mise à l'essai de Solutions innovatrices Canada s'il existe des propositions équivalentes, en 2020-2023 2. Participation à l'initiative du Fonds pour un gouvernement vert, en 2020-2023 Points de départ : Pas de point de départ disponible	Services internes

Écologisation du gouvernement Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
<p>Les mesures qui soutiennent la cible : Écologisation du gouvernement</p> <p><i>Cette section s'applique aux mesures qui appuient l'objectif d'écologisation du gouvernement, mais qui n'appuient pas directement une cible de la SFDD</i></p>	<p>L'appui à l'approvisionnement écologique sera renforcé, notamment par des lignes directrices, des outils et de la formation offerte aux fonctionnaires.</p>	<p>Veiller à ce que les décideurs, les gestionnaires du matériel et les spécialistes de l'approvisionnement aient la formation et les connaissances nécessaires pour appuyer les achats écologiques.</p>	<p>Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devraient motiver les fournisseurs à écologiser leurs biens, leurs services et leur chaîne d'approvisionnement.</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de spécialistes en approvisionnement (employés du groupe PG) qui ont suivi une formation sur les achats écologiques au 31 mars de chaque exercice</p> <p>Point de départ : 63 % en 2018-2019</p> <p>Cible : 65 % au cours de chaque exercice</p>	<p>Services internes</p>



Alimentation durable : L'innovation et la créativité contribuent à un secteur agricole et à une économie alimentaire dominants au niveau mondial pour tous les Canadiens

Ministre responsable : Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire; ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne

Alimentation durable Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
<p>Mesures à l'appui de l'objectif : Alimentation durable</p> <p><i>Cette section présente les mesures qui appuient l'atteinte de l'objectif Alimentation durable, mais qui ne soutiennent pas directement l'atteinte d'une cible de la SFDD</i></p>	Faciliter des choix alimentaires plus sains	Mettre en œuvre le Fonds pour les infrastructures alimentaires locales, qui appuie les projets d'alimentation locale, comme ceux des banques alimentaires et des jardins communautaires partout au Canada, afin de fournir aux populations à risque, comme les collectivités moins privilégiées et isolées, un meilleur accès à des aliments sains grâce à des investissements dans l'infrastructure.	<p>À mesure que les organismes investiront davantage dans l'infrastructure alimentaire locale, leur capacité de fournir des aliments sains et nutritifs aux populations les plus vulnérables augmentera. Cette augmentation de la capacité permettra d'accroître la disponibilité d'aliments sains et nutritifs dans ces collectivités partout au Canada.</p> <p>Objectifs de développement durable : ODD 2 : Faim « zéro »</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre d'investissements en infrastructure à petite échelle (moins de 50 000 \$) et à moyenne échelle (plus de 50 000 \$)</p> <p>Point de départ : Il s'agit d'une nouvelle initiative lancée en juin 2019.</p> <p>Cible : Il s'agit d'un nouveau programme, et les cibles seront établies lorsque les données seront disponibles.</p>	Initiatives de politique alimentaire

Alimentation durable Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
<p>Mesures à l'appui de l'objectif : Alimentation durable</p> <p><i>Cette section présente les mesures qui appuient l'atteinte de l'objectif Alimentation durable, mais qui ne soutiennent pas directement l'atteinte d'une cible de la SFDD</i></p>	Autre	Élaborer et lancer le Défi de la réduction du gaspillage alimentaire, qui accélérera la mise en œuvre de mesures novatrices et concrètes pour réduire le gaspillage alimentaire au Canada.	<p>Le lancement de défis attirera de nouvelles idées et ressources pour résoudre les problèmes complexes du gaspillage alimentaire au Canada. De nouvelles collaborations entre partenaires non traditionnels et spécialistes de la résolution de problèmes seront créées, ce qui renforcera les capacités et facilitera le développement d'innovations qui contribueront à faire progresser les efforts de durabilité en réduisant et en prévenant le gaspillage alimentaire dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire canadienne. Cela permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'accroître la disponibilité des aliments. Non seulement on trouvera une solution novatrice gagnante, mais encore chaque défi attirera de multiples innovations qui contribueront à réduire le gaspillage alimentaire au Canada.</p> <p>Objectifs de développement durable :</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p>	<p>Indicateur de rendement :</p> <p>Nombre de défis lancés pour des idées novatrices visant à réduire le gaspillage alimentaire</p> <p>Point de départ :</p> <p>Il s'agit d'une nouvelle initiative annoncée en juin 2019.</p> <p>Cible :</p> <p>Au moins un défi lancé, pour le 31 décembre 2020</p>	Initiatives de politique alimentaire
<p>Mesures à l'appui de l'objectif : Alimentation durable</p> <p><i>Cette section présente les mesures qui appuient l'atteinte de l'objectif Alimentation durable, mais qui ne soutiennent pas</i></p>	Accroître les connaissances qui appuient l'agriculture, la pêche et l'aquaculture durables	Mener des recherches pour accroître les connaissances sur les effets environnementaux de l'agriculture, y compris les façons dont le secteur peut aider à protéger l'environnement.	La recherche scientifique entreprise par Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec des organismes partenaires fédéraux, provinciaux et non gouvernementaux, contribue à rendre la production agricole plus durable, car les	<p>Indicateur de rendement :</p> <p>Nombre d'articles scientifiques sur le cycle des nutriments, la qualité du sol et les ressources en eau et la qualité de l'eau acceptés pour publication dans le</p>	Science et recherche fondamentales

Alimentation durable Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
<i>directement l'atteinte d'une cible de la SFDD</i>			<p>connaissances scientifiques mènent à l'élaboration de pratiques et de processus qui peuvent être adoptés au Canada. La recherche contribue donc à la stabilité globale des paysages agricoles exploités et à leur capacité de soutenir un niveau élevé de production agricole par les agriculteurs canadiens.</p> <p>Les publications évaluées par des pairs peuvent être consultées dans les Résultats de recherches en agriculture.</p> <p>Objectifs de développement durable :</p> <p>ODD 2 : Faim « zéro »</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD 15 : La vie terrestre</p>	<p>cadre d'un processus externe d'évaluation par des pairs</p> <p>Point de départ :</p> <p>Les points de départ fondés sur l'ancien cadre stratégique de Cultivons l'avenir 2 (2013-2018) sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cycle des nutriments : 600 • Qualité du sol : 1 500 • Ressources en eau et qualité de l'eau : 2 000 <p>Cibles :</p> <p>Les objectifs à atteindre dans l'actuel cadre stratégique du Partenariat canadien pour l'agriculture (2018-2023) sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cycle des nutriments : 600 • Qualité du sol : 1 500 • Ressources en eau et qualité de l'eau : 2 000 	

Alimentation durable Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
<p>Mesures à l'appui de l'objectif : Alimentation durable</p> <p><i>Cette section présente les mesures qui appuient l'atteinte de l'objectif Alimentation durable, mais qui ne soutiennent pas directement l'atteinte d'une cible de la SFDD</i></p>	Autre	Établir des tribunes pour faciliter la collaboration stratégique entre l'industrie et le gouvernement sur les principaux enjeux environnementaux auxquels fait face le secteur, comme une Table de la durabilité.	<p>Ces forums de collaboration appuieront la résilience et la durabilité à long terme du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire grâce à la mobilisation des membres de la chaîne de valeur alimentaire, notamment pour éclairer les politiques et les programmes ministériels qui favorisent et appuient les pratiques agricoles durables et les produits agroalimentaires.</p> <p>Objectifs de développement durable :</p> <p>ODD 2 : Faim « zéro »</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD 15 : Vie terrestre</p>	<p>Indicateur de rendement :</p> <p>Fréquence des réunions</p> <p>Point de départ :</p> <p>La réunion inaugurale de la Table de durabilité aura lieu en 2020</p> <p>Cible :</p> <p>Six réunions en personne pour le 31 mars 2023</p>	Mobilisation et développement du secteur
D'ici 2030, appuyer l'amélioration de la performance environnementale du secteur de l'agriculture en atteignant une cote minimale de 71 à l'Indice de durabilité agroenvironnementale (reflétant la qualité de l'eau, du sol, de l'air et de la biodiversité)	Autre	Évaluer l'impact environnemental collectif sur le paysage canadien de l'adoption de pratiques agricoles durables par les agriculteurs, et en faire rapport.	<p>Les rapports réguliers sur la durabilité environnementale de l'agriculture canadienne donnent une indication de la stabilité d'ensemble de l'environnement de travail agricole, qui évalue la gestion des nutriments, ainsi que la qualité de l'eau, du sol, de l'air et de la biodiversité.</p> <p>La surveillance de la durabilité environnementale aide les partenaires du gouvernement fédéral, des provinces et autres à évaluer si leurs politiques sont efficaces pour aider le secteur à prendre des mesures visant à limiter les risques environnementaux</p>	<p>Indicateur de rendement :</p> <p>Score de durabilité agroenvironnementale</p> <p>Point de départ :</p> <p>65 (selon les données de 2011)</p> <p>Cible :</p> <p>71 ou plus pour 2030*</p> <p>*Des données provenant de modèles d'indicateurs particuliers seront mises à la disposition de l'industrie et des provinces pour l'évaluation des niveaux de durabilité chaque année d'ici 2023. L'analyse des tendances</p>	Science et recherche fondamentales

Alimentation durable Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
			<p>et à utiliser les intrants de façon efficiente.</p> <p>Objectifs de développement durable :</p> <p>ODD 2 : Faim « zéro »</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD 15 : Vie terrestre</p>	<p>des modèles d'indicateurs sera disponible tous les deux ans à compter de 2023.</p> <p>Voir la Série sur les indicateurs agroenvironnementaux – Rapport numéro 4</p>	
<p>Accroître les exportations de produits agroalimentaires du Canada pour atteindre 75 milliards de dollars par année d'ici 2025</p>	<p>Promouvoir l'innovation et consolider notre position à titre de fournisseur agroalimentaire favori dans les marchés de grande valeur</p>	<p>Suivre la valeur des exportations agricoles et agroalimentaires pour mesurer la contribution du secteur à la croissance économique du Canada.</p>	<p>Le suivi de la valeur des exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes aidera à évaluer la capacité du secteur de soutenir la concurrence sur le marché mondial et de réagir efficacement aux tendances des consommateurs et du marché des aliments durables. Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire sera plus innovateur, résilient, concurrentiel et durable sur le plan environnemental pour aider à maintenir l'accès aux marchés existants et à ouvrir de nouveaux marchés, créant ainsi des possibilités de croissance économique.</p> <p>Objectifs de développement durable :</p> <p>ODD 2 : Faim « zéro »</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD 15 : Vie terrestre</p>	<p>Indicateur de rendement :</p> <p>Valeur des exportations agricoles et agroalimentaires</p> <p>Point de départ :</p> <p>66,2 milliards de dollars en 2018-2019</p> <p>Cible :</p> <p>Au moins 75 milliards de dollars pour mars 2025</p>	<p>Expansion du commerce et des marchés</p>

Alimentation durable Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
Accroître les exportations de produits agroalimentaires du Canada pour atteindre 75 milliards de dollars par année d'ici 2025	Promouvoir l'innovation et consolider notre position à titre de fournisseur agroalimentaire favori dans les marchés de grande valeur	Accélérer la démonstration, la commercialisation ou l'adoption de produits, de technologies, de procédés ou de services agro-industriels novateurs qui accroissent la compétitivité et la durabilité du secteur agricole et agroalimentaire en continuant de financer le programme Agri-innovation.	Ce programme vise à combler l'écart de financement actuel entre le passage de la recherche agricole, agroalimentaire et agro-industrielle à la commercialisation et à aider l'industrie à atténuer les risques inhérents à l'expansion des produits, des processus, des services et des technologies. Ce programme aide les entreprises agricoles, agroalimentaires et agro-industrielles à être novatrices et durables, et renforce leur capacité de soutenir la concurrence dans l'économie mondiale. Objectifs de développement durable : ODD 2 : Faim « zéro » ODD 3 : Bonne santé et bien-être	Indicateur de rendement : Augmentation en pourcentage de la valeur des exportations annuelles des entreprises participantes Point de départ : 148 % pour seulement neuf entreprises participantes ayant déclaré des données de 2015-2019 dans le cadre du programme précédent Cible : 168 % pour le 28 mars 2028 dans le cadre du programme Agri-innovation actuel 2018-2023)	Agri-innovation
Accroître les exportations de produits agroalimentaires du Canada pour atteindre 75 milliards de dollars par année d'ici 2025	Promouvoir l'innovation et consolider notre position à titre de fournisseur agroalimentaire favori dans les marchés de grande valeur	Renforcer la capacité du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels de promouvoir l'innovation par la production et la commercialisation de nouvelles technologies.	L'action collective d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de ses partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et non gouvernementaux contribue à la stabilité globale des milieux de travail agricoles et à leur capacité de soutenir un niveau élevé de production agricole. Cela comprend la prestation de programmes d'aide qui favorisent l'innovation par la production et la commercialisation de nouvelles technologies agricoles et agroalimentaires.	Indicateurs de rendement : Le nombre de nouvelles technologies (produits, pratiques, processus et systèmes) qui : 1. sont développés; 2. sont évalués dans des conditions de recherche; 3. sont démontrés à l'exploitation ou à l'usine; 4. atteignent la protection de la PI; 5. sont utilisés.	Programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux à frais partagés : secteur prioritaire de la capacité de science, de recherche et d'innovation

Alimentation durable Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
			<p>Objectifs de développement durable :</p> <p>ODD 2 : Faim « zéro »</p> <p>ODD 8 : Travail décent et croissance économique</p>	<p>Points de départ :</p> <p>Les points de départ pour l'exercice 2018-2019 sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 475 2. 410 3. 219 4. 97* 5. 213 <p>Cibles :</p> <p>Les objectifs cumulatifs à atteindre dans l'actuel cadre stratégique du Partenariat canadien pour l'agriculture (2018-2023) sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 1 183 2. 735 3. 1 227 4. 72* 5. 1 300 <p>*La cible quinquennale pour le nombre de nouvelles technologies protégées par la PI a été dépassée au cours de la première année de déclaration.</p>	

Alimentation durable Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme dans lequel s'inscrivent les mesures ministérielles
Accroître les exportations de produits agroalimentaires du Canada pour atteindre 75 milliards de dollars par année d'ici 2025	Promouvoir l'innovation et consolider notre position à titre de fournisseur agroalimentaire favori dans les marchés de grande valeur	Fournir un soutien en matière de programmes aux provinces et aux territoires dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture afin de renforcer la capacité du secteur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels du Canada de promouvoir l'innovation en faisant connaître les nouveaux débouchés grâce à l'élaboration et à la diffusion du renseignement sur les marchés.	<p>Les renseignements génériques et ciblés aident le secteur à évaluer les débouchés. La mise à profit des débouchés commerciaux, y compris ceux de grande valeur, est non seulement novatrice, mais encore nécessaire pour accroître la présence du secteur agricole et agroalimentaire du Canada sur les marchés nationaux et internationaux et pour consolider la position du Canada en tant que fournisseur agroalimentaire de choix.</p> <p>Objectifs de développement durable :</p> <p>ODD 2 : Faim « zéro »</p> <p>ODD 8 : Travail décent et croissance économique</p>	<p>Indicateur de rendement :</p> <p>Nombre de produits d'information et de renseignement sur les marchés créés, mis à jour ou diffusés par type d'industrie.</p> <p>Point de départ :</p> <p>411 pour l'exercice 2018-2019</p> <p>Cible :</p> <p>Objectif cumulatif de 2 073 pour 2022-2023</p>	Programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux à frais partagés : secteur prioritaire des marchés et du commerce

Section 4 : Intégration du développement durable

L'énoncé de mission d'Agriculture et Agroalimentaire Canada – « Orienter la croissance et le développement d'un secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire compétitif, innovateur et durable » – met la durabilité au cœur même de l'activité du secteur.

La production agricole est tributaire de l'utilisation de ressources naturelles comme le sol, l'eau et la biodiversité animale et végétale. Dans cette perspective, la réalisation d'un secteur agricole et agroalimentaire durable est un processus d'amélioration continue de l'utilisation et de la gestion responsables des ressources agricoles à tous les points de la chaîne de valeur, sans oublier les producteurs, les transformateurs et les détaillants. Il faut aussi tenir compte des marchés agroalimentaires nationaux et mondiaux. Sous la poussée de la demande alimentaire mondiale croissante, la production agricole canadienne s'intensifie et exerce une pression croissante sur les ressources locales. Il est dans l'intérêt du secteur de bâtir et de protéger ces ressources, tout en traduisant les exigences du marché en choix plus durables pour les consommateurs.

L'agriculture durable contribue à la rentabilité du secteur en protégeant la capacité de production actuelle et future des terres et en réduisant les coûts d'exploitation grâce à des gains d'efficacité. Elle améliore la réputation nationale et internationale du secteur et des producteurs en tant que bons intendants de la terre et aide à la fois à maintenir l'accès aux marchés existants et à ouvrir de nouveaux marchés, créant ainsi des possibilités de croissance. Ces résultats font partie intégrante de la durabilité et de la compétitivité du secteur agricole canadien et appuient son importante contribution à l'économie canadienne.

Agriculture et Agroalimentaire Canada continue de travailler en collaboration avec des partenaires comme les organismes du portefeuille, d'autres ministères, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les intervenants de l'industrie pour créer les conditions propices à la rentabilité à long terme, à l'adaptabilité et à la durabilité du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Pour compléter les initiatives mises en lumière dans les sections précédentes de sa Stratégie ministérielle de développement durable, le Ministère a déployé d'autres efforts à l'appui du développement durable en s'employant notamment à :

- appuyer le travail de la [Table agroalimentaire de stratégie économique](#), qui est un modèle de collaboration entre l'industrie et le gouvernement pour positionner le secteur agricole et agroalimentaire du Canada en vue d'une croissance à long terme;
- préconiser l'adoption d'innovations agricoles (p. ex. liées à la sélection des végétaux);
- appuyer l'élaboration et l'adoption de normes internationales fondées sur la science pour la salubrité des aliments et la santé animale et végétale;
- collaborer avec les institutions multilatérales pour promouvoir le commerce international fondé sur des règles et la réglementation factuelle des pesticides, de la biotechnologie et d'autres pratiques novatrices à l'appui de l'agriculture durable;
- renforcer la recherche scientifique, notamment en dotant le Ministère de scientifiques et de professionnels des sciences dans des domaines nouveaux et émergents, afin d'accroître les connaissances, de favoriser les innovations et d'améliorer la durabilité environnementale, la résilience et le rendement du secteur;
- travailler avec le ministre de l'Environnement et du Changement climatique pour créer une nouvelle Agence canadienne de l'eau, qui collaborera avec les provinces, les territoires, les collectivités autochtones, les autorités locales, les scientifiques et d'autres intervenants afin de trouver les meilleures façons de maintenir la salubrité, la propreté et la bonne gestion de notre eau;
- appuyer le gouvernement du Canada dans son mandat de renforcer les mesures de réduction des gaz à effet de serre afin que le Canada puisse dépasser l'objectif de réduction des émissions d'ici 2030 et atteindre la cible de zéro émission nette d'ici 2050.

Ensemble, les activités d'Agriculture et Agroalimentaire Canada contribuent aux objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), ainsi qu'à divers objectifs intergouvernementaux de

développement durable, comme le [Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques](#) et le [Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié](#).

Agriculture et Agroalimentaire Canada est aussi responsable de la mise en œuvre de la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. Pour se conformer à ces exigences, le Ministère effectue des évaluations environnementales stratégiques pour ses projets de politiques, de plans ou de programmes, ce qui comprend une analyse des répercussions de chaque projet sur l'environnement et l'évaluation de la possibilité que les résultats du projet puissent avoir une incidence sur les objectifs et les cibles de la SFDD. Le processus comporte trois étapes, appliquées progressivement selon les besoins, soit les étapes suivantes :

1. Examen initial : examen visant à déterminer s'il y a possibilité d'effets environnementaux associés au projet ou si une évaluation antérieure reste valable.
2. Analyse préliminaire : évaluation visant à déterminer si la mise en œuvre du projet produirait des effets environnementaux importants – positifs ou négatifs – notamment sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD.
3. Évaluation environnementale stratégique détaillée : analyse plus globale lorsqu'on détermine des effets environnementaux plus importants, y compris des stratégies pour atténuer les effets négatifs ou augmenter les effets positifs, ou des mesures proposées pour répondre aux préoccupations possibles du public et des intervenants.

Agriculture et Agroalimentaire Canada s'est engagé à :

- explorer des façons d'intégrer la souplesse et de simplifier et d'adapter les processus pour répondre aux diverses exigences des organismes centraux, tout en respectant la directive du Cabinet;
- maintenir une base de données d'évaluations environnementales stratégiques afin de suivre le nombre de politiques, de plans et de projets de programmes évalués ou d'évaluations environnementales stratégiques réalisées;
- veiller à tenir compte des effets des projets sur les objectifs et les cibles de la Stratégie fédérale de développement durable lors de la réalisation des évaluations environnementales stratégiques;
- publier un énoncé des effets environnementaux prévus par chaque évaluation environnementale stratégique détaillée, dès l'approbation ou l'annonce des initiatives, en précisant notamment l'incidence sur les objectifs et les cibles de la Stratégie fédérale de développement durable, s'il y a lieu. Le [site Web du Ministère](#) renferme d'autres renseignements sur l'évaluation environnementale stratégique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.